



## COMMUNIQUE N° 14/C/C.KTCHA/SG/SIGAM/2025 DU 10 JUILLET 2025

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'AVIS DE CONSULTATION  
 N°03/AC/C.KTCHA/CIPM-C.KTCHA/2025 DU 26 MAI POUR LES TRAVAUX DE  
 REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EPB DE BOUDEL, DANS  
 LA COMMUNE DE KONTCHA, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE  
 L'ADAMAOUA.

FINANCEMENT : Budget D'investissement Public (BIP) 2025

Le Maire de la Commune de Kontcha, Autorité Contractante, communique :

Par Décision N°\_14/\_D/C.KTCHA/SC/SICAM/2025 DU 10 JUILLET 2025

L'entreprise indiquée dans le tableau ci-dessous a été retenue comme adjudicataire de la Lettre-Commande relative à l'Avis de Consultation suscité :

N° lot	ENTREPRISE	DESIGNATION DU PROJET	Montant TTC	Délai d'exécution
Unique	ETS AMA BP: 27 TIGNERE Tel : 696 700 209	REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EPB DE BOUDEL	12 499 999 F CFA	TROIS MOIS (03)

L'Adjudicataire est par conséquent invité à se présenter, dès publication du présent communiqué auprès du Secrétariat Général de la Commune de Kontcha, pour les modalités d'élaboration et souscription du projet de Lettre-Commande.

Les Soumissionnaires ayant postulé pour ledit Avis de Consultation, et qui n'ont pas été retenus peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au Secrétariat Général de la Commune de Kontcha. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent communiqué tient également lieu de mainlevée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus.

Ampliations :

- ARMP/AD
- DDMAP/F&D
- CIPM-C.KTCHA
- INTERESSES
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Vu  
10/07/2025

Le Maire de la Commune de Kontcha,  
(Autorité Contractante).



Le Maire  
Kouakar Ouhou  
Maire



**DECISION D'ATTRIBUTION N° 14/D-A/C.KTCHA/SG/SIGAM/2025 DU 10 JUILLET 2025**

**PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE OBJET DE L'AVIS DE CONSULTATION N°03/AC/C.KTCHA/CIPM-C.KTCHA/2025 DU 26 MAI 2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE A L'EPB DE BOUDEL, DANS LA COMMUNE DE KONTCHA, DEPARTEMENT DU FARO ET DEO, REGION DE L'ADAMAOUA.**

**FINANCEMENT : Budget D'investissement Public Exercice 2025**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KONTCHA, AUTORITE CONTRACTANTE,**

- Vu La Constitution ;  
 Vu La loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisée ;  
 Vu La Loi N°2024/013 du 24 décembre 2024 portant Loi de Finance de la République du Cameroun pour l'Exercice 2025 ;  
 Vu Le Décret N° 2004/274 du 24 septembre 2004 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (et ses différents textes d'application) modifié et complété par le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 ;  
 Vu Le Décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;  
 Vu Le Décret N° 2018/366 du 20 JUIN 2018 portant Code des Marchés Publics et ses différents textes d'applications ;  
 Vu L'Arrêté N°0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics auprès des Communautés Urbaines, Communes et Communes d'Arrondissements ;  
 Vu L'Arrêté N°000027/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection de Monsieur ABOUBAKAR Salihou à la fonction de Maire et de ses adjoints ;  
 Vu La Circulaire N° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;  
 Vu Lettre-circulaire 00000792/C/MINFI du 24 janvier 2025 relative à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2025 ;  
 Vu Le Budget de l'exercice 2025 de la Commune de Kontcha ;

Considérant : l'AVIS de Consultation N°03/AC/C.KTCHA/CIPM-C.KTCHA/2025 DU 07 MARS 2025

Considérant la Proposition d'attribution N°13/L/C.KTCHA/CIMP-C.KTCHA/SG/2025 du 30 Juin 2025

Considérant les nécessités de services ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise ci-après citée est retenue après négociation, comme Attributaire de la Lettre Commande relative à l'Avis d'Appel d'Offres susmentionné :

N° Lot	Maître d'ouvrage	Lieu d'exécution	Entreprise	Montant TTC lu lors du dépouillement	Montant TTC corrigé	Délai d'exécution	Observations
Unique	MAIRE DE LA COMMUNE DE KONTCHA	KONTCHA	ETS AMA BP: 27 TIGNERE Tel : 696 700 209	12 499 999 F CFA	12 499 999 F CFA	Trois (03) mois	Attributaire

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

**Ampliations :**

- DDMAP/F&D
- ARMP/AD
- INTERESSE
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Vu  
100%  
Kontcha

**Le Maire de la Commune de Kontcha,**

(Autorité Contractante).



Aboubakar Salihou  
Maire

